



Ville de Lisle-sur-Tarn

Département du Tarn

Commune de LISLE-SUR-TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°1482025

Le Maire de Lisle-sur-Tarn,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande en date du 2 juillet 2025 de Mr&Mme RODRIGUES en vue d'être autorisé à stationner avec un camion au droit du n°1 rue Fontainebleau le 05 juillet 2025 de 10 heures à 18 heures,

Considérant que cette demande n'est pas compatible avec le maintien normal de la circulation et du stationnement sur la voie concernée,

Il y a lieu de prendre les dispositions de sécurité suivantes :

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits rue de la Solitude et jusqu'au 1 rue Fontainebleau le 05 juillet 2025 entre 8 heures et 18 heures.

Le camion de déménagement sera autorisé à stationner durant cette période.

Article 2 : Des panneaux de signalisation correspondant aux normes en vigueur seront mis en place aux distances réglementaires et enlevés par Mr&Mme RODRIGUES.

Le présent arrêté sera affiché sur les lieux par Mr&Mme RODRIGUES.

Tous les riverains concernés seront informés par Mr&Mme RODRIGUES.

Article 3 : La Gendarmerie de Lisle-sur-Tarn et la Police Municipale seront chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

POUR LE MAIRE,
L'Adjoint délégué :
Didier SALANDIN

Fait à Lisle-sur-Tarn,
Le - 4 JUIL. 2025

Le Maire
Maryline LHERM



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié le... - 4 JUIL. 2025... et/ou notifié à l'intéressé(e) le ... - 4 JUIL. 2025... La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.